



Cabinet Monceau Finance Conseil

Cabinet Monceau Finance Conseil

MONCEAU FINANCE CONSEIL - 23, rue La Boétie- 75008 Paris
Tél. : +33 1 44 51 72 00

Introduction au rapport de transparence 2015

Rapport de transparence annuel

- Introduction au rapport 2015
 - Présentation du cabinet
 - Gestion des risques
 - Contrôle de qualité
 - Clients du cabinet
- Ressources Humaines et Formation
 - Déclaration de la direction

Cabinet d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes,
MONCEAU FINANCE CONSEIL exerce son activité depuis 1989. Conformément
à l'article R. 823-21 du Code de commerce, MONCEAU FINANCE CONSEIL
publie son rapport de transparence annuel pour 2015 qui résume
les éléments clés de son activité.

Vincent BEGUERIE
Associé, Gérant

Bernard-Raphaël LEFEVRE
Associé, Gérant

Présentation du cabinet MONCEAU FINANCE CONSEIL

Cabinet parisien indépendant de tout réseau, MONCEAU FINANCE CONSEIL exerce son activité d'audit, de commissariat aux comptes et d'expertise comptable exclusivement en France.

MONCEAU FINANCE CONSEIL est une **société à responsabilité limitée** (SARL) au capital de 600 000 euros administrée par deux associés co-gérants, Vincent BEGUERIE et Bernard-Raphaël LEFEVRE

Les deux associés experts comptables et commissaires aux comptes détiennent la totalité du capital de MONCEAU FINANCE CONSEIL.

Le cabinet Monceau Finance Conseil et les associés en tant que professionnels personnes physiques ont réalisé, en 2015, environ 18% de leur activité en audit légal représentée par 31 mandats dont une banque, et un OPCVM.

Gestion des risques

- Indépendance

Procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet

Des procédures ont été mises en place par le cabinet afin d'identifier, évaluer et répondre aux questions d'indépendance. Ces règles sont en permanence rappelées aux différents collaborateurs.

Avant l'acceptation de toute nouvelle mission, le Gérant et l'associé signataire s'assurent qu'il n'existe pas de liens personnels, financiers ou professionnels susceptibles de créer un conflit d'intérêt. Est également contrôlée la séparation entre les prestations d'audit et de conseil, prévue par la Loi de Sécurité Financière. Les propositions d'honoraires pour les missions d'audit sont élaborées conformément aux règles de la profession.

Chaque année, les risques liés à l'indépendance sont identifiés pour l'ensemble des missions, d'audit et autres.

Pour chaque mission, une évaluation des risques est faite par l'associé et le responsable de mission. Cette évaluation permet de distinguer les menaces significatives qui seront traitées et celles non significatives qui pourront être allégées. En cas de doute, une concertation entre associés et responsables de la mission permet de décider des mesures de sauvegarde appropriées.

Chaque année, une déclaration d'indépendance est complétée et visée par chaque collaborateur et associé du cabinet pour l'ensemble des clients mentionnant notamment l'interdiction de procéder directement ou par personnes interposées, à des opérations sur les titres de sociétés clientes du cabinet et de déclarer les situations familiales ou amicales qui seraient en incompatibilité avec les règles d'indépendance.

En amont, chaque collaborateur a signé une clause d'indépendance.

Contrôle Qualité

Notre contrôle de qualité

Description du système interne de contrôle qualité

Afin d'être à jour des nombreuses évolutions des métiers de l'audit et de la comptabilité et d'assurer à nos clients des missions de qualité, MONCEAU FINANCE CONSEIL a mis en place des procédures spécifiques, essentiellement en matière de normes d'audit et de principes comptables.

Une veille technique permanente est assurée par le Gérant et les responsables de mission, en étroite collaboration avec chaque collaborateur afin de tenir à jour les normes et outils du cabinet. Les collaborateurs disposent ainsi de l'information adéquate afin de mener convenablement leurs missions.

Les relations étroites entre les collaborateurs et leurs associés permettent de les consulter aisément pour toute question dans le cadre d'une intervention sensible.

Contrôle qualité et Normes d'audit

Le cabinet se réfère aux normes d'exercice professionnel conformes au référentiel normatif de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Pour chaque mission, les points suivants sont suivis, en conformité avec le Code de Déontologie et les Normes d'Exercice Professionnel :

Respect des procédures et utilisation des outils du cabinet

Les missions du cabinet sont organisées à partir de procédures précises, supervisées par un associé qui répond du contrôle interne et de la qualité de chaque mission. L'ensemble des collaborateurs est utilisateur assidu des outils mis en place.

Organisation des missions et Contrôle interne de la qualité

Plusieurs critères gouvernent le pilotage et la réalisation des travaux d'audit. Au-delà de cette grille de contrôle, les associés et responsables de missions sont formés et incités à développer et à exercer leur jugement professionnel et sens critique pour exécuter au mieux les missions. Eu début de la mission, une lettre de mission détaillée est envoyée au client précisant la nature et l'étendue des travaux qui seront menés ainsi que les honoraires.

L'organisation de la mission fait l'objet d'un planning détaillé, proposé au client, et rediscuté régulièrement pour adapter les délais en fonction des problématiques rencontrées ou anticipées. Une importance élevée est ainsi accordée à la prise de connaissance afin de bien appréhender la situation et les enjeux du dossier et de son environnement.

Au cours de la mission, le contrôle régulier de la qualité de nos travaux est effectué à travers un examen des procédures d'audit et des contrôles mis en œuvre. Une revue de cohérence est réalisée à la fin des travaux.

Lors de la rédaction des rapports, la cohérence de l'opinion délivrée avec les travaux réalisés est vérifiée. Une revue indépendante du dossier par un autre associé est également menée dans les cas prévus par les textes.

Un questionnaire de fin de mission tient compte de l'aspect qualité de mission. Cet outil utilisé pour toute mission est constamment mis à jour de la réglementation.

Contrôle qualité H3C/CNCC

Monceau Finance Conseil a fait l'objet d'un contrôle périodique du Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C), en novembre 2013, en application de l'article R.821-26 du Code de commerce.

Clients du cabinet

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du cabinet et des associés exclusivement réalisé en France s'élève à 1,31 M€ au 31/12/2015 contre 1,38 M€ au cours de l'exercice clos le 31/12/2014.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

	2014	2015
Commissariat aux comptes	16 %	18 %
Expertise-comptable	84 %	82 %

Etablissement de crédit

- Banque Jean Philippe Hottinguer & Cie

Autres sociétés

- Dépêche du Midi

Ressources Humaines et Formation

Collaborateurs et rémunération des associés

MONCEAU FINANCE CONSEIL bénéficie de la collaboration de 15 personnes dont 2 associés ; sur les 5 intervenants en missions d'audit, 2 sont diplômés en expertise comptable et/ou en commissariat aux comptes, 3 préparent ces examens professionnels.

La rémunération des associés se compose de traitements et de dividendes :

- Les traitements perçus sont fondés sur plusieurs critères dont la qualité des travaux, la rigueur, la vigilance, le respect des budgets, l'implication dans l'organisation et la gestion du cabinet et des risques ainsi que la qualité du management au regard du chiffre d'affaires géré.
- Les dividendes sont perçus proportionnellement à la part de chaque associé dans le capital social.

Formation continue

Le cabinet attache une importance très élevée à la **compétence et à la formation de ses collaborateurs**. Tout besoin de formation détecté en cours d'année.

Les associés respectent le temps de formation prescrit par la Compagnie des Commissaires aux Comptes ; les collaborateurs qui préparent des examens professionnels bénéficient d'une formation adaptée

La formation continue permet ainsi à nos équipes de maintenir leurs connaissances théoriques et leurs compétences professionnelles à un niveau élevé.

Au fur et à mesure de son parcours, chaque collaborateur suit un cursus personnalisé de formation en fonction de ses besoins et souhaits d'évolution.

Nos organismes de formation sont principalement l'ASFOREF, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes et l'ECF Formation.

Déclaration de la direction

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 c) f) et g) du Code de commerce que :

- le dispositif de **contrôle de la qualité** des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriée ;
- le dispositif de maintien et de contrôle de l'**indépendance** décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- la politique de **formation continue** du cabinet garantit le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce.

A Paris, le 15 mars 2016

Vincent BEGUERIE
Associé, Gérant

Bernard-Raphaël LEFEVRE
Associé, Gérant

MONCEAU FINANCE CONSEIL

23, rue La Boétie

75008 Paris

Tél. : +33 1 44 51 72 00